

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Délibération n°303.36/2024

Département du NORD

- :- :-

Arrondissement de DOUAI

- :- :-

Canton de SIN LE NOBLE

COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai 2024, à 18 heures 30 le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Casarès sous la présidence de Monsieur Christophe DUMONT, Maire, en suite de convocations du 21 mai 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Christophe DUMONT, **Maire** ; M. Didier CARREZ, Mme Marie-Josée DELATTRE, M. Jean-Claude DESMENEZ, Mme Johanne MASCLET, M. Freddy DELVAL, Mme Christelle DUPRIEZ, M. Henri JARUGA, Mme Michèle DECREUS, M. Dimitri WIDIEZ, **Adjoint** ; M. Jean-Michel CHOTIN, M. Jean-Pierre BERLINET, Mme Françoise SANTERRE, Mme Claudine BEDENIK, Mme Joselyne GEMZA, Mme Christiane DUMONT, M. Patrick ALLARD, M. Marc BAILLEZ, M. Patrick DUBREUCQ, Mme Sylvie DORNE, Mme Caroline FAIVRE, M. Jean-François JOOS, Mme Stéphanie CARAMOUR, M. Rémi KRZYKALA, M. Guillaume KRZYKALA, Mme Laëtitia DUCATILLON, **Conseillers municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : M. Pascal DAMBRIN (*procuration à Mme Laëtitia DUCATILLON du 27 mai 2024*), Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Patrick ALLARD du 27 mai 2024*), Mme Emeline HOURNON (*procuration à M. Jean-François JOOS du 27 mai 2024*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Joselyne GEMZA du 27 mai 2024*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 27 mai 2024*), M. Robin POPOWSKI (*procuration à M. Patrick DUBREUCQ du 23 mai 2024*), **Conseillers municipaux.**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ ET NON REPRÉSENTÉ : -

ÉTAIT ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE : Mme Viviane BIZET, **Conseillère municipale.**

SECRÉTAIRE : M. Rémi KRZYKALA

La présente délibération a été affichée, par extraits, à la porte de l'Hôtel de Ville, le 03 juin 2024.

V/ COHÉSION SOCIALE

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LES CENTRES SOCIAUX MUNICIPAUX DE SIN-LE-NOBLE ET L'ASSOCIATION « ESPACE LOISIRS ET SPORTS »
ATELIERS D'ÉCHANGES DE SAVOIRS

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis de la Commission démocratie locale, vie des quartiers, cohésion sociale, logement et solidarité,

Considérant que la Commune de Sin-le-Noble, dans le cadre de la définition de son projet social, a décidé de mener à bien la démarche de création d'un second agrément centre social sur le territoire (quartiers de la Brasserie et du Bivouac) et de faire émerger de nouveaux partenaires ;

Considérant que l'association « Espace loisirs et sports » en tant qu'espace de vie sociale (agrée par la CAF) développe des activités de loisirs en direction des habitants ; qu'elle est implantée au cœur du quartier de la Brasserie, et existe depuis plus de 40 ans et qu'elle constitue un lieu d'échanges, de rencontres, d'ouverture, visant à renforcer les liens familiaux et de voisinage ; que cette structure propose ainsi aux habitants du quartier de la Brasserie mais aussi aux autres Sinois, des activités culturelles, ludiques, et sportives ;

Considérant qu'au cours des différentes rencontres entre les équipes des centres sociaux municipaux et l'association, la volonté de mettre en place un projet commun autour de la vie du quartier a rapidement émergé ; que les échanges ont porté sur l'objectif de promouvoir les différents savoir-faire des structures et de favoriser les relations sociales, culturelles et intergénérationnelles ;

Considérant que ce projet commun a été formalisé par une convention partenariale qui a permis de préciser les modalités de fonctionnement, entre les centres sociaux municipaux et l'association « Espace loisirs et sports », d'ateliers d'échange de pratique et la promotion des services proposés, définissant ainsi l'engagement de chaque entité quant à la participation des habitants et /ou la mise à disposition de locaux et de matériels ;

Considérant que la Commune de Sin-le-Noble souhaite renouveler ce partenariat ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés ayant pris part au vote,

Madame Michèle DECREUS n'ayant pas pris part au vote,

ARTICLE 1 : APPROUVE le renouvellement de la convention entre les centres sociaux municipaux et l'association « Espace loisirs et sports » se matérialisant par la programmation d'ateliers d'échange de pratique et la promotion des services proposés.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de la formalisation de ceux-ci par une convention de partenariat.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire à signer la convention relative à la mise en place d'ateliers d'échanges de savoirs et tout autre document afférent à la convention.

ARTICLE 4 : RAPPELLE que les éventuelles dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 011 du budget communal.

ARTICLE 5 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Le recours peut être introduit par le biais de télérecours citoyen, non obligatoire, à l'adresse suivante: <https://citoyens.telerecours.fr>.

Pour Extrait certifié conforme au Registre
(Publié et Affiché conformément à l'article L. 2121-25 du
Code général des collectivités territoriales)

SIN-LE-NOBLE, le 27 mai 2024

Le Maire

Christophe DUMONT

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
En sous-préfecture de DOUAI le 31 MAI 2024
Et de la publication le 31 MAI 2024
Fait à Sin-le-Noble, le 31 MAI 2024
Le Maire

Christophe DUMONT